

1843 : Le 4 août, les conseillers municipaux et les propriétaires les plus imposés votent une dépense extraordinaire de 4.640,91 fr en vue d'élever une nouvelle fontaine sur la place de la cure. Pour l'alimenter convenablement ainsi que celle de la grande place, il faut lui donner l'eau de la petite fontaine "Lambeau" qui est située à une distance de 229 mètres de celle de "Vaumurien", source principale. Ce projet n'a pas été réalisé.

1844 : A la suite d'une enquête de commodo et incommodo, une distillerie est autorisée à Pommard mais "pour ne nuire en rien à la fleur et à la maturité des raisins" l'autorisation de distiller est donnée à partir de l'achèvement de la vendange jusqu'au premier juin suivant". La même année, la mendicité est interdite dans la commune. Un Comité désigné à cet effet et les Dames de Charité seront chargés de la distribution des secours publics. Ne pourront en bénéficier: les mendiants ou indigents d'une conduite notoire, ceux qui sont valides, ceux auxquels les parents alliés peuvent procurer des aliments. Les valides seront employés à la réparation des chemins vicinaux.

1848 : A la suite de la crise économique sensible depuis 1847, la révolution éclate en février 1848. Le Roi se réfugie en Angleterre. C'est le dernier roi de France. La II^{ème} République est proclamée et le Prince Charles, Louis, Napoléon Bonaparte est élu Président de la République. Le Conseil Municipal de Pommard est dissout, le maire étant révoqué ainsi que son adjoint. Un nouveau maire est nommé à titre provisoire en attendant les élections municipales qui auront lieu en août. A noter une nouvelle formule de politesse dans le courrier administratif : "*Salut et Fraternité.*"

1849 : Le 24 juin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la fête patronale sera célébrée tous les ans le premier dimanche de juillet.

1852 : C'est la fin de la II^{ème} République et en décembre le rétablissement de l'Empire; après un nouveau plébiscite (21 novembre), le Prince Président est proclamé Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. (2 décembre.) Cette année là verra l'ouverture de la grande ligne de Chemin de Fer P.L.M. (Ligne Impériale.)

A Pommard, on procède à l'acquisition d'un terrain destiné à constituer le nouveau cimetière hors de l'enceinte du village, à la distance exigée par la loi. Dans un tout autre ordre d'idée, le Sous-Préfet de Beaune par lettre du 16 août informait le maire que par arrêté du Ministre de la Police Générale en date du 5 août la juridiction du Commissaire de Police de Beaune était étendue à toutes les communes comprises dans les deux cantons de ce nom moyennant un recouvrement de 81 fr par an à titre de "concours à la dépense du traitement du Commissaire".

1853 - 1869 : En 1854, le Conseil Municipal de Pommard fait observer à Mr Le Sous-Préfet que la police du village (garde champêtre) est suffisante et refuse la paiement destiné au traitement du Commissaire de Police de Beaune.

Sur la chaume, "*les pierres percées*" en quantité considérable sont recherchées par les amateurs qui se servent sans restriction et sans autorisation. Le Conseil Municipal, désireux de se créer une nouvelle ressource, demande à ce que la chaume, dans sa partie qui renferme les pierres percées, soit amodiée. "Bail consenti pour 3 ans avec caution solvable".

1855 : Elections municipales le 15 juillet : le nouveau Conseil Municipal est installé le 12 août. Chacun prête serment "d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur". Un crédit de 10 fr est voté pour payer l'encadrement du portrait de sa Majesté. (Reçu récemment de la Préfecture.) C'est à partir du 1er février 1856 qu'est mis en service un omnibus tiré par un cheval dans le but de permettre aux habitants de Pommard et de Volnay de se rendre facilement à la gare de Beaune. Il en sera ainsi jusqu'en 1891. C'est aussi en 1856 que sera réalisée à grand frais (36.000, fr) l'importante adduction d'eau reliant la fontaine des Mazures au village (distance 2,5 kms)